

**OBJET    ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS À L'ASSOCIATION NATIONALE  
             DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ)**

---

La Ville de Saint Denis a fait de la jeunesse un axe prioritaire de sa politique.

A ce titre, une Direction Jeunesse a été créée et plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre depuis le début de la nouvelle mandature. Pour structurer au mieux son projet, la Ville souhaite adhérer à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.

Créée en 1991, l'ANACEJ a pour but de promouvoir la participation et d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place d'instances de participation d'enfants et de jeunes à la vie dans la cité.

Regroupant les acteurs de l'éducation populaire et plus de quatre cents collectivités territoriales, l'Association a pour objectifs :

- d'aider à la mise en place des Conseils d'Enfants ou de Jeunes ou de toute structure de participation de jeunes à la vie locale émanant des collectivités locales, association ;
- de répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants, des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires des Conseils ;
- de se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation ;
- de faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ces travaux par tous moyens d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques ;
- d'être auprès des pouvoirs publics le représentant des Conseils d'Enfants et de Jeunes et l'un des interlocuteurs de toutes démarches de dialogue et de consultation avec la jeunesse ;
- de valoriser les démarches et la promotion des Conseils auprès du plus grand nombre.

En adhérant à l'ANACEJ, la Ville bénéficiera de l'expérience du « spécialiste de la participation des enfants et des jeunes » depuis 1991, qui se traduit par :

- la formation des acteurs des Conseils,
- l'évaluation des Conseils,
- la mise en réseau pour échanger et s'enrichir,
- la stimulation des Conseils (au travers des réseaux, événements, congrès de l'ANACEJ),
- l'accès aux guides méthodologiques, cahiers, études et informations régulières sur les Conseils, leurs actions, la vie de l'ANACEJ,

## Rapport n°15/4-14

Le Ville pourra également bénéficier de tarif préférentiel dans le cadre d'un accompagnement spécifique.

L'adhésion annuelle à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes coûte 3 386 €.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'ANACEJ ;

2° d'accepter le versement de la cotisation pour l'adhésion en 2015, de 3 386 € pour les collectivités de 130 001 à 225 000 habitants ;

3° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150828-15414-A-DE  
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
03/09/2015



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du vendredi 28 août 2015  
Délibération n°15/4-14

OBJET **ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS À L'ASSOCIATION NATIONALE  
DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 15/4-14 du Maire ;

Vu le rapport de Madame VOLIA-GARNIER Laetitia, 2ème Adjointe de Quartier, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Projet Educatif Global, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

8 abstentions

pour

Monsieur FOURNEL Dominique,  
Madame ANILHA Fernande, Monsieur LAGOURGUE Michel,  
Madame DOKI-THONON Lisianne,  
Messieurs HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques,  
Mesdames VITRY Faouzia et HO-SHING Cynthia

autres élus présents et mandatés

**ARTICLE 1**

Approuve l'adhésion de la Ville à l'ANACEJ.

**ARTICLE 2**

Valide le versement du montant de la cotisation 2015 à l'ANACEJ, de 3 386 €, prévu au chapitre 011 et article 6281.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente Délibération.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150828-15414-B-DE  
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
03/09/2015

  
Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du vendredi 28 août 2015  
Délibération n°15/4-14

**OBJET**    **ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS À L'ASSOCIATION NATIONALE  
DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ)**

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 15/4-14 du Maire ;

Vu le rapport de Madame VOLIA-GARNIER Laetitia, 2ème Adjointe de Quartier, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Projet Educatif Global, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

8 abstentions

pour

↓	↓
Monsieur FOURNEL Dominique, Madame ANILHA Fernande, Monsieur LAGOURGUE Michel, Madame DOKI-THONON Lisianne, Messieurs HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques, Mesdames VITRY Faouzia et HO-SHING Cynthia	autres élus présents et mandatés

#### ARTICLE 1

Approuve l'adhésion de la Ville à l'ANACEJ.

#### ARTICLE 2

Valide le versement du montant de la cotisation 2015 à l'ANACEJ, de 3 386 €, prévu au chapitre 011 et article 6281.

#### ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente Délibération.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150828-15414-B-DE  
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
03/09/2015

  
Gilbert ANNETTE